

EQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

● **Médecin Responsable du Pôle**
Docteur Guillaume VERGER

● **Chef du Département Santé-Justice**
Docteur Pierre VILLEGER

● **Responsable de l'unité**
Docteur Frédérique MEISSONNIER
frederique.meissonnier@ch-esquirol-limoges.fr
Docteur Olga GHERMAN
olga.gherman@ch-esquirol-limoges.fr

● **Cadre Supérieur de Santé**
Mme Annick VALERY

● **Psychologues**
M. Antoine LEYCURAS
antoine.leycuras@ch-esquirol-limoges.fr

M. Benjamin MARCEPOIL
benjamin.marcepoil@ch-esquirol-limoges.fr

Mme Claire SANZ
claire.sanz@ch-esquirol-limoges.fr

● **Infirmier**
M. Xavier CHANAT
xavier.chanat@ch-esquirol-limoges.fr

● **Assistante Sociale**
Mme Céline COIGNAC

● **Secrétaires**
Mme Julie SENOUCI-CORIVAUD
julie.corivaud@ch-esquirol-limoges.fr
Mme Véronique LEBESSOU



2 entrées possibles :

- ① 15 rue du Dr Raymond Marcland
- ② 37 rue de Bourneville



Pour nous joindre, appelez-nous au :

05 55 43 13 43

Fax : 05 55 43 13 58

julie.corivaud@ch-esquirol-limoges.fr



CENTRE HOSPITALIER ESQUIROL

Unité Michel Foucault
15 Rue du Dr Marcland, BP 61730
87025 LIMOGES Cedex

www.ch-esquirol-limoges.fr



IN-COM-013-V001 - Septembre 2020

UNITÉ MICHEL FOUCAULT

**Centre d'Évaluation
d'Orientation et de Soins**





QUI ?

- Toute personne ayant une demande de soins pour un trouble du comportement sexuel ou une obligation de soins pour infraction à caractère sexuel.
- Domiciliée dans les départements de la Haute-Vienne, de la Creuse et de la Corrèze (pour les autres départements, sur dérogation seulement).

NOS MISSIONS



Accueil et écoute

Dans la stricte confidentialité



Bilan, évaluation et diagnostic

Par une équipe spécialisée, pluridisciplinaire (médecin psychiatre, psychologue, infirmier, assistante sociale)



Orientation adaptée

Si nécessaire



Aide et accompagnement pour :

- Le patient
- Le couple
- L'entourage familial

NOS PRISES EN CHARGE



- Thérapies individuelles (psychothérapies, relaxation...)



- Thérapie de groupe



- Soutien à l'entourage



Consultations non payantes

L'unité bénéficie d'un financement ARS conformément aux orientations réglementaires du schéma régional d'organisation sanitaire et sociale III, circulaire août 2008.